

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 6 juillet 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 6 juillet 2021, à 19 h, à, au Centre des arts et de la culture, au 1470, route 277, à Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Mesdames les conseillères :** Judith Leblond  
Marie-Pierre Lamontagne

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Patrick Lachance  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et assistant-greffier,  
M. Jude Emond.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Adoption de la politique de gestion établissant la rémunération et les conditions de travail du personnel cadre de la Municipalité de Lac-Etchemin - Années 2021-2025.
  - 4.2 Actualisation du tarif des rémunérations ou allocations de dépenses payables lors d'élections ou de référendums municipaux à la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.3 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin - Année 2021.
  - 4.4 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
  - 4.5 Nominations à titre d'assistant-greffier.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage - Saison 2021-2022.
  - 5.2 Adoption du règlement numéro 204-2021 relatif à la modification de la limite de vitesse dans la route du Détour (réduction de la vitesse de 80 km/h à 70 km/h).
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
  - 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juin 2021 et du rapport comparatif.

- 6.2 Demande de dérogation mineure no. 2021-137 - M. Marc Dallaire et Mme Louise Bouchard, au 839, chemin des Iris, lot numéro 3 602 714, zone 85-V, à Lac-Etchemin.
- 6.3 Demande de dérogation mineure no. 2021-138 - M. Serge Vézina et Mme Hélène Lemelin, au 823, chemin des Iris, lot numéro 3 602 461, zone 85-V, à Lac-Etchemin.
- 6.4 Demande de démolition de l'Association du Club nautique afin de démolir l'immeuble sis au 111, rue du Club-Nautique, zone 86-V.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Résolution d'embauche de M. Genaro Mendez au poste régulier temps plein de journalier.
- 7.2 Confirmation et acceptation - Embauche de deux (2) moniteurs et de quatre (4) aide-monitrices pour le camp de jour - Saison 2021.
- 7.3 Confirmation et acceptation - Embauche de quatre (4) entraîneurs pour le soccer - Saison 2021.
- 7.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière provenant de l'enveloppe discrétionnaire de la MRC des Etchemins pour le développement culturel.
- 7.5 Autorisation de passage sur les routes 276 et 277 ainsi que le 8<sup>e</sup> Rang dans le cadre des Championnats canadiens de cyclisme sur route, les 11 et 12 septembre 2021.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - M. Hector Provençal.

**9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.**

**10. Lecture de la correspondance.**

**11. Affaires nouvelles :**

**11.1 Souscriptions diverses :**

- a) Campagne de financement de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches.

**11.2**

**12. Période d'intervention des membres du conseil.**

**13. Période de questions des citoyens.**

**14. Levée de la séance.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».*

133-07-2021

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

2.

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par l'assistant-greffier.

***Adoptée à l'unanimité.***

134-07-2021  
3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**

Considérant que copies du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

**DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

135-07-2021  
4.1

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉES 2021-2025**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte, par la présente résolution, la "Politique de rémunération du personnel cadre de la Municipalité de Lac-Etchemin - Années 2021 à 2025" telle que préparée et soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier (Comité de travail du 28 juin 2021) suite aux recommandations du Comité des ressources humaines. Ladite politique est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

***Adoptée à l'unanimité.***

136-07-2021  
4.2

**ACTUALISATION DES TARIFS POUR LA RÉMUNÉRATION / ALLOCATION DE DÉPENSES PAYABLES LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Considérant que les tarifs fixés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) constituent une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité;

Considérant que les tarifs de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral provincial comme ceux de plusieurs autres municipalités diffèrent beaucoup de celui du personnel électoral de la Municipalité de Lac-Etchemin malgré le fait que les fonctions et le travail exigés sont semblables;

Considérant que les membres du Conseil municipal croient en la nécessité d'actualiser leurs tarifs de rémunération/allocation de dépenses avec ceux qui prévalent sur le marché dans un souci d'équité afin de favoriser l'embauche d'un personnel compétent rémunéré en fonction d'une prestation exigeante de travail en regard d'une élection ou un référendum municipal;

Considérant que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMH et qu'aucune approbation est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin fixe les tarifs de rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum municipal selon le document déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier (Comité de travail du 28 juin 2021) annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 136-06-2017.

***Adoptée à l'unanimité.***

137-07-2021  
4.3

**ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2021**

---

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle - Morneau Shepell" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - Harcèlement psychologique et sexuel et le procédurier;
- Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail;
- Procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, étape par étape.

***Adoptée à l'unanimité.***

138-07-2021  
4.4

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2020;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2021;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la "Mutuelle - Morneau Shepell";

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2021 en Santé et sécurité au travail préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire.

***Adoptée à l'unanimité.***

139-07-2021  
4.5

**NOMINATIONS À TITRE D'ASSISTANT-GREFFIER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE Mme Carole Provençal, directrice des services administratifs et financiers, MM. Eric Guenette, directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement et Jude Émond, directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soient autorisés à agir à titre d'assistant-greffier en l'absence du directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

140-07-2021  
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'ABRASIF DE DÉGLAÇAGE - SAISON 2021-2022**

---

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation auprès de cinq (5) fournisseurs pour la fourniture et la livraison de 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage pour l'hiver 2021-2022;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture de ladite soumission le 29 juin 2021;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission, à savoir :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix (liquide et traitement inclus) (taxes incluses)</b>
Pavages Abénakis Ltée Saint-Georges	22,83 \$/tonne

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasif de déglacage AB-

10 (pierres concassées lavées), au soumissionnaire conforme soit l'entreprise "Pavages Abénakis Ltée";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à l'entreprise "Pavages Abénakis Ltée" le contrat pour la fourniture et la livraison de +/- 2 200 tonnes d'abrasif de déglacage AB-10 au prix de 22,83 \$/tonne, redevance carrières et sablières et taxes incluses, conformément aux spécifications décrites au bordereau de soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

141-07-2021  
5.2

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 204-2021 RELATIF À LA MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LA ROUTE DU DÉTOUR (RÉDUCTION DE LA VITESSE DE 80 KM/H À 70 KM/H)**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 204-2021 en date du 28 juin 2021;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 204-2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 204-2021 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

**6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE JUIN 2021 ET DU RAPPORT COMPARATIF**

---

L'assistant-greffier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juin 2021 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

142-07-2021  
6.2

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2021-137 - M. MARC DALLAIRE ET MME LOUISE BOUCHARD, 839, CHEMIN DES IRIS, LOT NUMÉRO 3 602 714, ZONE 85-V, À LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la

dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 25 mai 2021;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'implantation d'un garage complémentaire isolé à 3,9 mètres de la ligne avant lorsque la norme prévoit 7,62 mètres minimum, à l'article 7.2.2.1 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le type de construction demandé ne risque pas d'affecter l'esthétique ni l'homogénéité du secteur;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-137 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

143-07-2021  
6.3

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2021-138 - M. SERGE VÉZINA ET MME HÉLÈNE LEMELIN, 823, CHEMIN DES IRIS, LOT NUMÉRO 3 602 461, ZONE 85-V, À LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 26 mai 2021;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'implantation d'une galerie dans la cour avant de 2,6 mètres de profond lorsque la norme prévoit 1,8 mètre maximum, à l'article 9.1 du règlement de zonage numéro 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le type de construction demandé ne risque pas d'affecter l'esthétique ni l'homogénéité du secteur;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET  
ET RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-138 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

144-07-2021  
6.4

**DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'ASSOCIATION DU CLUB NAUTIQUE  
AFIN DE DÉMOLIR L'IMMEUBLE SIS AU 111, RUE DU CLUB NAUTIQUE,  
ZONE 86-V**

---

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par l'Association du Club nautique qui consiste à démolir le bâtiment principal sis au 111, rue du Club-Nautique, localisé dans la zone 86-V;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 28 juin informant le Conseil municipal que ladite demande ne devrait pas à suivre le processus de démolition vu que l'objectif de ladite démolition est dans le but d'y aménager une station de lavage communautaire, donc pour des fins municipales);

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 111, rue du Club-Nautique, soit et est approuvée par le Conseil municipal étant donné que le projet est à des fins communautaires et que la municipalité est impliquée dans l'aménagement d'une station de lavage. Par conséquent, ledit projet n'est pas assujéti au processus de démolition.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE :**

145-07-2021  
7.1

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. GENARO MENDEZ AU POSTE  
RÉGULIER TEMPS PLEIN DE JOURNALIER**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE  
LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Genaro Mendez comme employé régulier temps plein à titre de journalier dont l'entrée en fonction est le 14 juin 2021.

***Adoptée à l'unanimité.***

146-07-2021  
7.2

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DE DEUX (2)  
MONITEURS ET DE QUATRE (4) AIDE-MONITRICES POUR LE CAMP DE  
JOUR - SAISON 2021**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des étudiants pour le camp de jour pour la prochaine saison;



Considérant qu'il y a eu peu de candidatures reçues pour un deuxième appel au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné de la responsable du camp de jour) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidates sélectionnées pour la saison 2021, à savoir :

Kelly-Anne Gourde, Christopher Bédard comme moniteurs, Alycia Leclerc, Félicia Gagnon, Ophélie Gagnon, Victoria Bergeron comme aide-monitrices;

QUE le Conseil municipal autorise le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, à signer les contrats à intervenir entre les moniteurs et les aide-monitrices du camp de jour - saison 2021 et la municipalité.

***Adoptée à l'unanimité.***

147-07-2021  
7.3

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DE QUATRE (4) ENTRAÎNEURS POUR LE SOCCER - SAISON 2021**

---

Considérant que le nombre d'inscriptions est satisfaisant pour la tenue de l'activité du soccer cet été;

Considérant que les entraîneurs connaissent la pratique de ce sport et qu'ils sont responsables;

Considérant que le gérant d'aréna/animation loisirs et sports recommande l'engagement de : Genaro Mendez, Sergio Eduardo Arcienegas, Gabriel Côté et Louis Bilodeau comme entraîneurs de soccer pour cet été;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme par la présente, l'embauche de Genaro Mendez, Sergio Eduardo Arcienegas, Gabriel Côté et Louis Bilodeau comme entraîneurs pour l'activité du soccer, le tout effectif à la date d'embauche soit le 14 juin 2021;

QUE chacun des mandataires recevra un montant de 15 \$/heure pour chacune des heures d'animation effectuée pour l'activité de soccer "Moi je bouge" selon les clauses prévues au contrat et que chaque mandataire recevra un montant de 40 \$ / pour l'activité de fin de saison.

***Adoptée à l'unanimité.***

148-07-2021  
7.4

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DE L'ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DE LA MRC DES ETCHEMINS POUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, M. Jude Emond, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec la MRC des Etchemins relatif à l'octroi d'une aide financière provenant de l'enveloppe discrétionnaire de la MRC des Etchemins pour le développement culturel dans le cadre du projet "Soirées musicales 2021";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet.

***Adoptée à l'unanimité.***

149-07-2021  
7.5

**AUTORISATION DE PASSAGE SUR LES ROUTES 276 ET 277 AINSI QUE LE 8<sup>E</sup> RANG DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE CYCLISME SUR ROUTE, LES 11 ET 12 SEPTEMBRE 2021**

---

Considérant que le comité organisateur du Tour de Beauce propose un trajet pour le passage des cyclistes prévu les samedi 11 septembre et dimanche 12 septembre 2021 qui perturbera quelque peu la circulation sur les routes 276 et 277 ainsi que le 8<sup>e</sup> Rang;

Considérant que durant cette période l'organisation prévoit circuler de façon sécuritaire pour éviter aux automobilistes des situations difficiles;

Considérant que l'organisation doit obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin collaborera avec le comité dans la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires à la réussite de l'activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal appuie la démarche du comité organisateur du Tour de Beauce de Saint-Georges pour l'obtention des permis nécessaires pour la présentation des Championnats Canadiens de cyclisme sur route;

QUE MM. Jude Émond, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Sylvain Poulin, directeur de la sécurité incendie soient mandatés pour conseiller et orienter les membres du comité en regard du respect des exigences et normes en matière de sécurité routière.

***Adoptée à l'unanimité.***

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

**8.1 MOTION DE FÉLICITATIONS - MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL**

---

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Hector Provençal ayant été impliqué, entre autres, à titre d' élu municipal à la Municipalité de Sainte-Rose.

En effet, les membres du Conseil municipal tiennent à souligner l'implication remarquable de M. Provençal au cours des vingt-quatre (24) dernières années à titre de maire de la Municipalité de Sainte-Rose et comme préfet de la MRC les Etchemins pendant 10 ans.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Jude Emond, directeur des loisirs, de la culture et vie communautaire et assistant-greffier

150-07-2021  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS  
DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et des déboursés directs pour juin 2021 pour la somme de 578 549,33 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 471 842,95 \$ et déboursés directs 106 706,38 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

**10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**18 juin 2021**

Lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, afin d'annoncer une aide financière de 128 030 \$ pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement.

---

**21 juin 2021**

Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, afin d'annoncer une aide financière de 157 069 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

---

**22 juin 2021**

Lettre du ministre des Transports, M. François Bonnardel, afin d'annoncer une aide financière de 101 029 \$ pour le Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération.

---

**23 juin 2021**

Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, afin de rappeler aux municipalités l'importance d'avoir, bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques dans les différents bâtiments municipaux et les espaces publics. Elle invite également les municipalités à se procurer de l'équipement mobile qui pourrait être prêté lors des événements populaires qui se tiennent sur le territoire.

---

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTION, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

151-07-2021  
11.1-a)

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 386,70 \$ à titre de soutien financier dans le cadre de la campagne de financement "Donnez de l'espoir" de la Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 31, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA  
CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE ET ASSISTANT-  
GREFFIER